Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20220111-delib_20220104-DE
Date de télétransmission : 24/01/2022
Date de réception préfecture : 24/01/2022

Département de l'Ain

Commune de Balan

Délibération du conseil municipal
Séance du 11 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-et-un et le onze janvier à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le quatre janvier deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, François FERRETTI, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Michel TROSSELLY, Noémie BIMOZ, Pierre BOUVIER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie MÉAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND et François GERENTET.

Excusés avec pouvoir : Corinne VILLARDIER, conseillère municipale, pouvoir donné à Éliane MARTIN ;
Stéphane PONTHIEU, conseiller municipal, pouvoir donné à Yolande AFFRE ;
Bérengère MULLER, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick MÉANT.

Excusée Sans pouvoir : Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, retard annoncé.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Laurent ROGNARD a été nommé secrétaire de séance.

2022-01-04 : Dénomination de la voirie du lotissement 'Les Bains'

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal.

Le futur lotissement « les Bains » situé au lieu-dit 'En Bernay' et donnant sur la rue de Bressolles, sera constitué de 7 lots distribués par une voie non dénommée.

Avant que le lotisseur ne dénomme et ne numérote de façon temporaire ces lots, il convient, pour faciliter le repérage, le travail de la Poste, des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles puis de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voirie du lotissement « les Bains » : Impasse En Bernay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

APPROUVE la dénomination de la voirie du lotissement « les Bains » soit : Impasse En Bernay.

Le 11 janvier 2022

Patrick MÉANT,
Le Maire.